

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



**Contrat d'aménagement solidaire et de
développement durable régional du pays**

Sisteronais-Buëch

2008-2010

Entre

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, situé au 27, place Jules Guesde – 13481 MARSEILLE CEDEX 20, représentée par Michel VAUZELLE, son Président, autorisé à signer ce contrat par délibération n°.... du Conseil régional en date du 23 octobre 2008,

ci-après dénommée « la Région »

Et,

Le Pays Sisteronais Buëch, situé au 1, place de la République – BP 100 – 04200 SISTERON, représenté par Bruno LAGIER, son Président, autorisé à signer ce contrat par délibération n°.....

ci-après dénommé « le Pays »

Vu la délibération n°03-221 en date du 5 décembre 2003 par laquelle la Région émet un avis favorable sur la charte de développement et le périmètre du Pays,

Vu le protocole d'orientation du Conseil de développement conclu avec la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et signé le 26 octobre 2007 ;

Vu la délibération du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur du 26 octobre 2007 précisant le cadre des contrats d'aménagement solidaire et de développement durable régional ;

Par le présent contrat, il est convenu ce qui suit entre les signataires :

En application de la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable des Territoires (LOADDT) du 25 juin 1999 et du volet territorial du CPER 2000-2006, les territoires de projet ont émergé et se sont organisés ces dernières années en Provence Alpes Côte d'Azur . 14 Pays, 15 communautés d'agglomération et une communauté urbaine, sont venus structurer le territoire régional. Par ailleurs, la région compte 5 parcs naturels régionaux auxquels s'ajoutent un parc en préfiguration et deux parcs en projet.

Pays et agglomérations ont conçu leur propre charte ou projet de développement en associant la société civile locale et en s'appuyant sur un diagnostic partagé et des modes de gouvernance renouvelés.

Les dynamiques nées autour des projets de Pays ou d'Agglomération jouent un rôle essentiel dans le renouvellement de la pratique de l'aménagement du territoire en actant une organisation territoriale nouvelle où prévaut le principe de concertation. S'expérimente et se diffuse à travers elles l'application des principes du développement durable : démocratie participative, justice sociale, aménagement économe, développement équilibré et solidaire du territoire producteur d'emplois et de progrès...

Au cours du Contrat de Plan Etat Région 2000-2006, la Région s'était engagée, aux côtés de l'Etat dans la structuration du territoire régional en territoires de projets, la négociation et la mise en œuvre des contrats de territoire. La Région propose aujourd'hui un cadre contractuel aux Pays de Provence Alpes Côte d'Azur visant à formaliser la rencontre entre le projet régional et les projets de développement locaux.

Conformément à sa vocation, la Région a construit ces dernières années un ensemble de documents de cadrage prospectifs et d'orientations tels que le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire régional, le schéma régional de développement économique, Energie 2010, le Plan Régional de Formation, le Plan Régional pour l'Emploi, le Schéma de l'enseignement supérieur et de la recherche et des documents en cours de finalisation tels que l'agenda 21 régional ...auxquels l'ensemble des acteurs régionaux ont contribué.

De même, le Projet Stratégique Régional voté par l'Assemblée régionale le 30 juin 2006, qui a servi de base à la négociation avec l'Etat pour le CPER 2007-2013, offre un cadre de cohérence aux grands projets et programmes régionaux, dans une approche intégrée, et prend également en compte les initiatives locales aux différentes échelles territoriales.

Ces documents cadres constituent les fondements du diagnostic et de la stratégie régionale sur lesquels sont construits et négociés les nouveaux contrats régionaux d'aménagement solidaire et de développement durable pour la période 2008-2010.

Ainsi, en cohérence avec le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire et le Projet Stratégique Régional, les politiques territoriales contribuent à la mise en œuvre d'un projet politique d'aménagement régional solidaire qui ne se laisse pas enfermer dans une vision étroite de la compétitivité.

Pour ce faire, la Région s'appuie notamment sur une politique de prospective et de planification urbaine, une politique foncière engagée, une politique de la ville rénovée, le plan régional de formation, le plan régional pour l'emploi, les pôles régionaux de l'innovation, du développement économique et solidaire, le développement territorial des nouvelles technologies, une politique de l'énergie...

L'institution régionale entend être innovante en matière de politiques territoriales, en adossant « développement local solidaire » et « démocratie participative » et affirmer sa mission institutionnelle et politique dans le partenariat avec les territoires.

La Région a décidé par délibération du 26 octobre 2007, de poursuivre son accompagnement et la contractualisation en faveur des territoires de projets sur les objectifs poursuivis et les modalités de mise en œuvre particulière s'appuyant notamment sur ses programmes régionaux territorialisés ainsi que sur les engagements pris avec l'Etat dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 et des programmes opérationnels européens. Elle a d'ores et déjà approuvé les contrats de Parcs naturels régionaux « nouvelle génération ».

La Région doit, dans le cadre de sa compétence générale d'aménagement du territoire, construire une réponse qui donne un sens régional au projet de territoire. Le contrat, par l'expression d'un projet local conçu en s'appuyant sur la participation des populations avec les conseils de développement constitue un cadre de mise en œuvre des politiques régionales à l'échelle des bassins de vie.

Le contrat d'aménagement solidaire et de développement durable suivant présente les orientations de développement que le Pays souhaite mettre en œuvre avec la Région pour 2008-2010. Ce contrat bipartite rappelle les grands axes de développement de la Charte de Pays. Il dresse un rapide bilan des contrats et programmes de la génération précédente. Il expose les conditions d'animation du territoire et du partenariat, il identifie les orientations stratégiques partagées selon trois entrées thématiques correspondant aux politiques régionales :

- 1-environnement-eau-énergie-forêt-espaces naturels-risques;
- 2- aménagement solidaire-foncier-habitat ;
- 3- développement local : économie-agriculture-tourisme-culture-services-emploi-formation.

Enfin, il précise l'ensemble des modalités de mise en œuvre des programmes d'actions opérationnels.

ARTICLE I- CONTEXTE GENERAL

I-1 La charte du pays

L'association du Pays Sisteronais-Buëch créée le 3 juin 2000 regroupe les EPCI, du pays. Elle a souhaité, à la suite des deux contrats Montagne du Sisteronais et des Baronnies, qui recouvraient l'ensemble du périmètre initial, engager une démarche Pays.

La communauté de communes du Haut-Buëch a rejoint le Pays, et a adopté la Charte le 13 juin 2003. Le pays a voté l'adhésion de cette communauté de communes le 18 avril 2003.

A ce jour le Pays s'étend sur 3 départements et deux Régions, il regroupe 9 EPCI (8 communautés de communes et 1 SIVOM) qui représentent 86 communes.

Les objectifs de la Charte de développement durable

La Charte de développement durable du Pays Sisteronais-Buëch a été signée 2002. Il s'agit du document de référence qui détermine la stratégie du territoire en matière de développement économique, de gestion de l'espace et d'organisation des services. Réalisée en concertation avec les acteurs locaux, elle exprime le projet commun de développement durable du territoire.

La Charte s'articule autour de 3 axes d'orientation forts qui constituent le projet de développement durable du Pays.

- Axe 1 : rendre le territoire attractif et offrir un cadre de vie de qualité
- Axe 2 : assurer un développement économique équilibré et maîtrisé sur tout le pays
- Axe 3 : construire un pays équilibré et cohérent : un pays solidaire avec un aménagement maîtrisé du territoire

L'objectif recherché est d'équilibrer le territoire du Pays pour donner à chacune des parties qui le composent les mêmes chances, ceci dans la durée.

Préserver la qualité de vie et de l'environnement, valoriser les richesses naturelles pour développer le tourisme et l'attractivité du territoire, favoriser le développement et l'accueil des entreprises, telles sont les missions du Pays Sisteronais-Buëch.

L'étendue du Pays, l'isolement de certains espaces impose, d'une part, de faciliter les déplacements à l'intérieur du territoire, d'autre part d'améliorer l'accessibilité en prenant en compte ses spécificités. Il en est ainsi, par exemple, pour la question de l'accessibilité des services essentiels (services publics et aux populations) qui nécessite de définir et mettre en œuvre des solutions simples et adaptées au territoire.

Le patrimoine naturel et culturel constitue un atout exceptionnel pour le Sisteronais-Buëch. Celui-ci doit servir d'appui au développement d'un tourisme, tant de plein air que sportif ou culturel qui permettra de découvrir des richesses insoupçonnées.

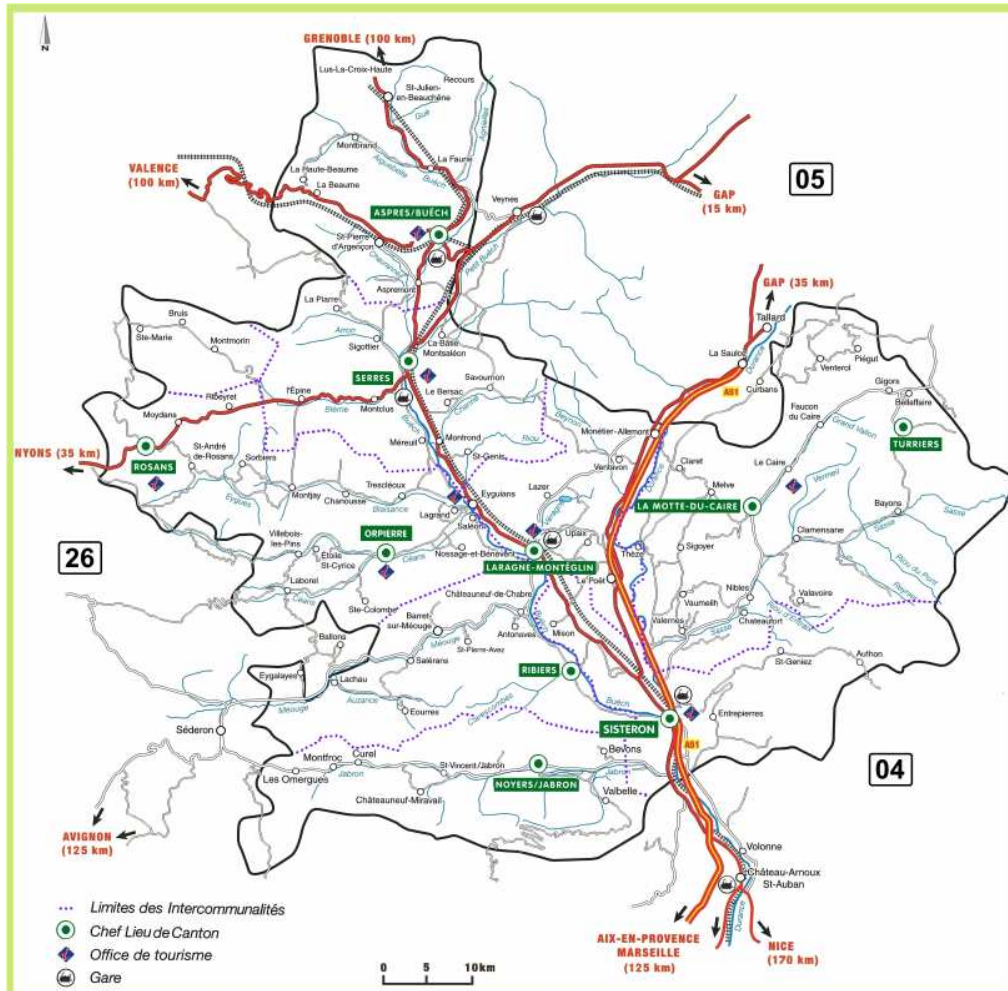
Pays rural où l'agriculture occupe toujours une place prépondérante, le Pays Sisteronais-Buëch se doit de favoriser son maintien et de poursuivre la dynamique enclenchée autour de l'arboriculture et de l'élevage sans pour autant oublier les cultures traditionnelles.

Le logement et le foncier constituent des enjeux considérables pour le Pays car ils influent sur ses spécificités et la qualité de son cadre de vie:

Fort de ses orientations stratégiques et de la dynamique territoriale en marche autour d'elles, le Pays Sisteronais-Buëch souhaite poursuivre et concrétiser son action territoriale.

I-2 Les enseignements du contrat 2004-2006

Le Pays Sisteronais-Buëch



PAYS SISTERONAIIS-BUËCH

86 Communes - 26 191 Habitants

Un Pays sur deux régions :
Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Rhône-Alpes

Un Pays sur trois départements :
Alpes de Haute-Provence
Hautes-Alpes
Drôme

8 Communautés de Communes :
Haut-Buëch
Interdépartementale des Baronnies
Laragnais
Ribiers-Val de Méouge
Serrois
Sisteronais
Vallée du Jabron
Vallée de l'Oule

1 SIVOM :
La Motte du Caire - Turriers



BILAN SYNTHETIQUE DE L'ACTION DU PAYS

EVALUATION QUALITATIVE

La stratégie de développement du Pays

La stratégie de développement, formulée dans la Charte et le Contrat de Pays, correspond à l'ajustement de l'ensemble des moyens mis en œuvre pour réaliser le projet de territoire. Ces moyens sont déclinés en objectifs stratégiques, mesures et actions. La stratégie de développement traduit les enjeux de développement global du projet de territoire.

L'évaluation de la stratégie de développement s'appuie sur la méthode éprouvée des graphes d'objectifs, (voir annexe 1). Cette méthode visuelle a permis de faire apparaître les différents liens entre objectifs à atteindre et moyens mis en œuvre. Ainsi, il ressort que le développement du territoire ne s'appuie pas sur des actions isolées mais bien sur un ensemble de projets coordonnés ayant une finalité commune.

Dans l'exécution du Contrat, aucun objectif, aucune mesure ou action ne sont restés « orphelins ». Cependant, à la vue du nombre d'actions portées en rapport aux mesures correspondantes à chaque objectif, il se dégage une première forme de hiérarchie.

En effet, il apparaît que les mesures correspondant au premier objectif (« Assurer un développement équilibré et maîtrisé du territoire ») ont été les plus nombreuses.

Le second objectif (« Renforcer l'attractivité du territoire et offrir un cadre de vie de qualité ») a lui aussi été au cœur des actions de la démarche. Toutefois, les résultats sont plus mitigés, notamment en ce qui concerne les volets « environnement » et « amélioration de l'offre de logement ».

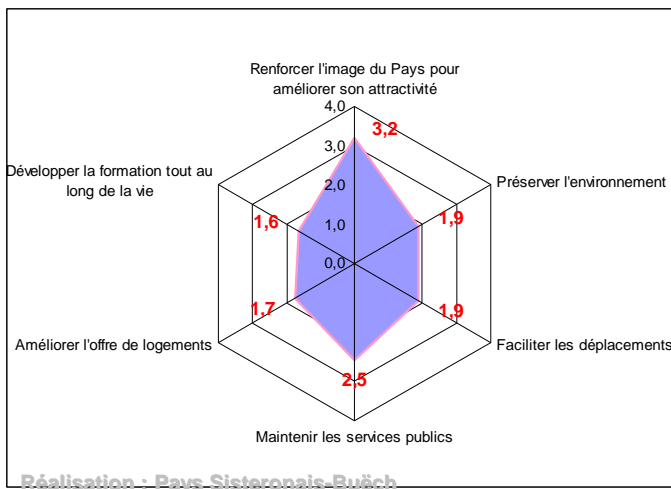
Le dernier objectif (« Renforcer la cohésion du Pays ») inscrit au Contrat, fut certainement le plus long à mettre en place. Malgré tout, les actions menées par le Pays ont finalement porté leurs fruits avec plusieurs actions nouvelles et structurantes pour le territoire.

L'impact du Contrat sur le territoire

Mesurer les impacts du Contrat de Pays, c'est évaluer ses effets à long terme sur les composantes économiques, sociales et environnementales du territoire. Ce point est d'autant plus important que le Contrat est mis en œuvre non pas pour lui-même mais pour les effets que l'on en attend et les changements auxquels il contribue.

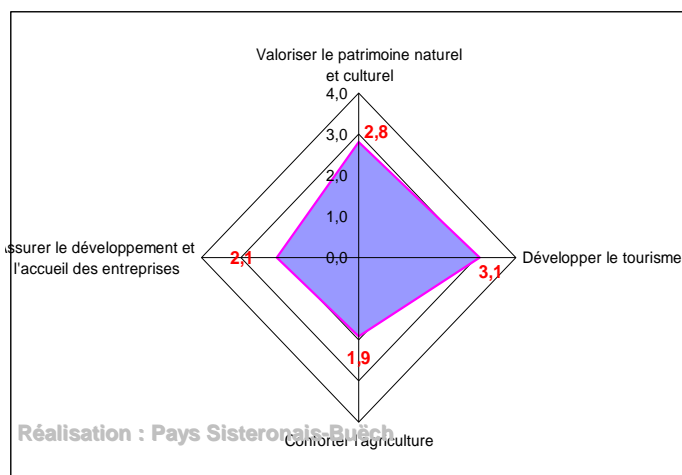
Suivant une démarche dite sensible, une enquête auprès des élus, techniciens et membres du Conseil de développement a été menée afin de recueillir leur « sentiment » appréciant les effets du contrat sur le territoire suivant la grille d'appréciation suivante.

Signification des appréciations	
Appréciation de 1 à 4 :	
1 = Médiocre▶ n'a pas atteint l'objectif
2 = Passable▶ a péniblement atteint l'objectif
3 = Moyen▶ a atteint l'objectif
4 = Bon▶ a atteint l'objectif sans aléas



Il apparaît que le Contrat de territoire a permis de répondre avec une relative efficacité à 5 des 10 objectifs stratégiques pour le territoire, qui sont ceux de la Charte du Pays. Dans l'ordre, **le Pays a ainsi réussi à agir de manière efficace pour :**

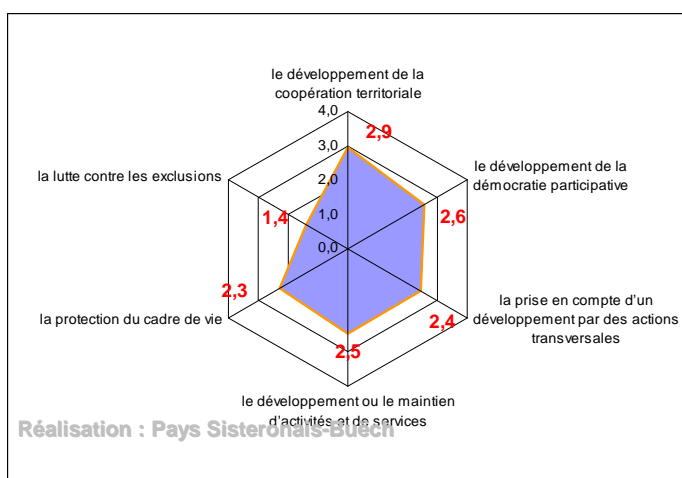
- améliorer son image et son attractivité,
- développer le tourisme,
- valoriser son patrimoine,
- maintenir les services publics,
- assurer le développement et l'accueil d'entreprises.



Les questions de formation, de logement, de mobilité, d'environnement et d'agriculture n'ont pas connu le même « succès ». Toutefois, elles n'ont pas été omises dans le programme d'actions du Pays. Il s'agit en fait plus d'un échec relatif à la nature et à la qualité des projets qui avaient trait à ces questions. Aussi, compte tenu de l'importance de ces sujets, il ne semble pas opportun de remettre en cause ces objectifs pour la future contractualisation.

Impact du Contrat de Pays sur six objectifs clés

Mesurer l'impact du Contrat c'est aussi analyser ses impacts sur ses objectifs propres. Il s'agit alors autant d'évaluer le rôle du Contrat de Pays que le rôle des structures en appui du Pays pour remplir ces différents objectifs.



Suivant le même principe que précédemment, une démarche dite « sensible » a été mise en place pour recueillir la perception que peuvent avoir les acteurs du territoire de l'efficacité du Contrat pour le territoire.

D'une manière générale, il ressort de ce tableau **un sentiment de réussite partielle. Le développement de la coopération intercommunale apparaît comme le point fort**, les autres objectifs sont perçus comme correctement efficaces. Seul point négatif, la *lutte contre les exclusions*, (aide à la personne, égalité homme femme), qui ne semble pas avoir été suffisante. Autre point important, le

Conseil de Développement, à travers *le développement de la démocratie participative* recueille une note satisfaisante.

Sans avoir été idéal, le cadre du Contrat de Pays, a donc permis au Pays Sisteronais-Buëch de développer une politique cohérente pour le territoire.

Développement de la Démocratie Participative

La participation du plus grand nombre au projet de développement du Pays a été actée dès l'origine du Pays Sisteronais-Buëch. Les travaux et contributions pilotés par le Conseil de développement sont des éléments clés de la démarche de Pays. Celle-ci doit s'appuyer sur un groupe de réflexion et/ou des groupes de travail d'experts dont le Conseil de développement est un foyer.

Elément indissociable de la politique du Pays Sisteronais-Buëch, le Conseil de développement c'est :

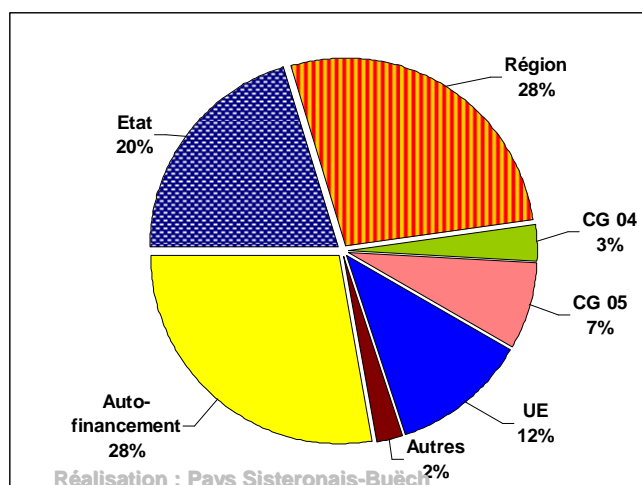
- un « noyau dur » de 16 membres effectifs,
- un rôle de Comité d'experts,
- une plus value pour les projets structurants du territoire,
- un espace peu investi par les élus locaux.

Son activité est directement liée à celle du Pays, mais il lui a fallu deux années pour retrouver toute sa place et son rôle dans l'animation du Pays.

EVALUATION QUANTITATIVE

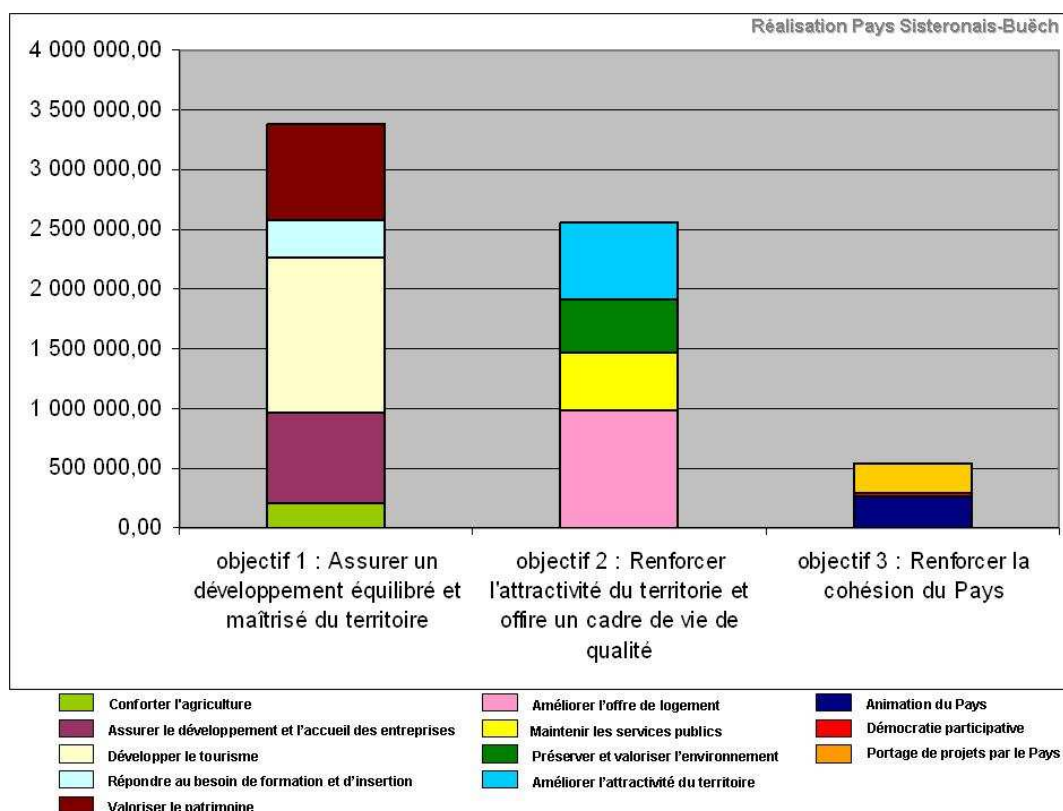
Pour le Contrat 2004-2006, il avait été attribué un montant de **9 599 758 €** pour financer le programme d'actions du Pays (*voir annexe2*). Sur cette période, ce sont en fait **6 500 987 €** qui ont été engagés par l'ensemble des partenaires pour financer les projets de développement du Sisteronais-Buëch.

Répartition des crédits engagés par partenaire



La répartition des financements est à l'image des ambitions du Contrat de Pays. Avec **une participation Etat – Région qui s'élève à la moitié des crédits engagés**, et une faible intervention des crédits européens (à peine 12 %), le territoire a dû mettre la « main à la poche » de façon disproportionnée (28%). Les Conseils Généraux sont intervenus à hauteur de 10%, avec une part plus importante pour le Département des Hautes-Alpes (7%). Enfin, le poids de **l'investissement privé est négligeable** avec seulement 2 % des montants engagés.

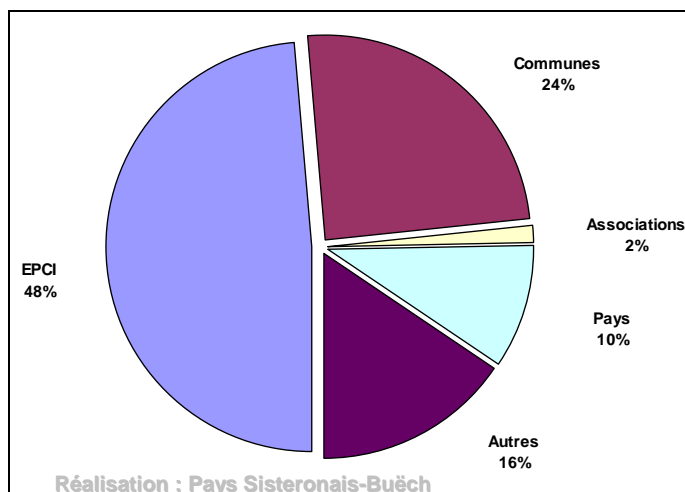
Répartition des crédits par objectif stratégique



Sur les trois objectifs stratégiques du Contrat, deux accaparent à eux seuls près de 6 millions d'euros. Avec **3,4 millions d'euros**, l'**objectif n°1 – Assurer un développement équilibré et maîtrisé du territoire** – domine largement le programme d'actions du Contrat 2004-2006. L'objectif n°2 – *Renforcer l'attractivité du territoire et offrir un cadre de vie de qualité* – a lui occupé 2,6 millions d'euros, contre 0,5 millions pour l'objectif n°3 – *Renforcer la cohésion du Pays*.

Les mesures « **développer le tourisme** » (**1,2 millions d'euros**) et « **améliorer l'offre de logement** » (**1 millions d'euros**) sont celles qui ont mobilisés le plus de crédits. Les premiers crédits alloués spécifiquement à la « **Démocratie participative** », n'ont été obtenus qu'en 2006, ce qui explique leur faible importance sur ce graphique.

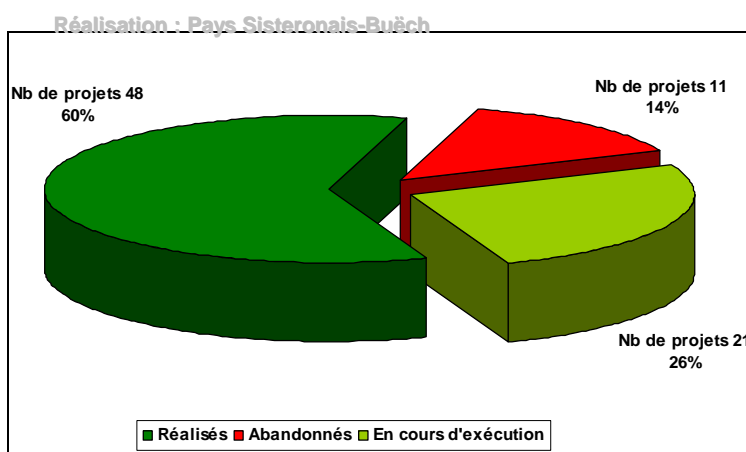
Répartition des crédits engagés par type de bénéficiaires



Le constat qui ressort de cette répartition des crédits engagés demeure la **forte intégration des EPCI dans le Contrat**. En ce sens, le Pays a rempli son rôle de développement de la coopération intercommunale.

Autre point clé, la part des crédits engagés auprès de porteurs privés (hors associatif) est sans rapport avec leur investissement. Ceux-ci ont bénéficié de 16% des crédits engagés alors même qu'ils n'ont contribué qu'à 2% du financement total du Contrat.

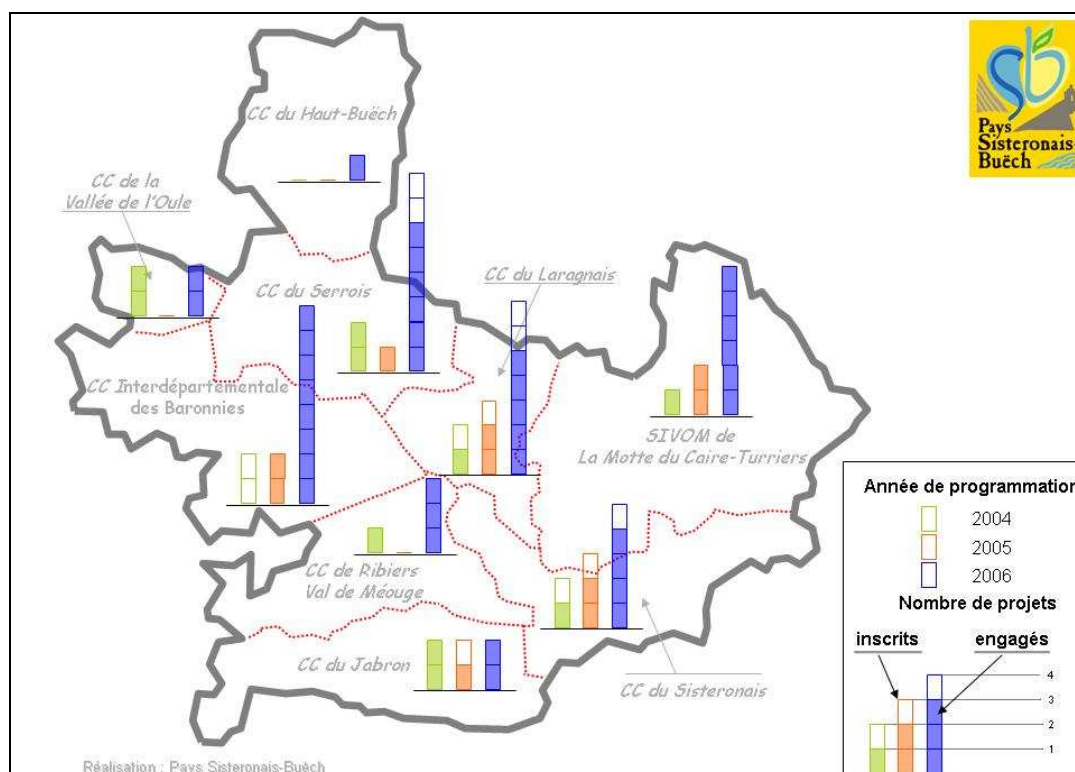
Etat d'avancement des projets inscrits



Sur les **80 projets** inscrits au Contrat, à la fin 2006, **48 projets ont été réalisés** et **21 sont toujours en cours de réalisation en 2007**. Seuls 11 projets ont été abandonnés.

Le Contrat a permis de **mettre en œuvre 86 % des projets** qu'y lui incombait. **A ce jour, un quart des projets inscrits au Contrat se poursuit**, ce qui est synonyme de la vitalité du territoire.

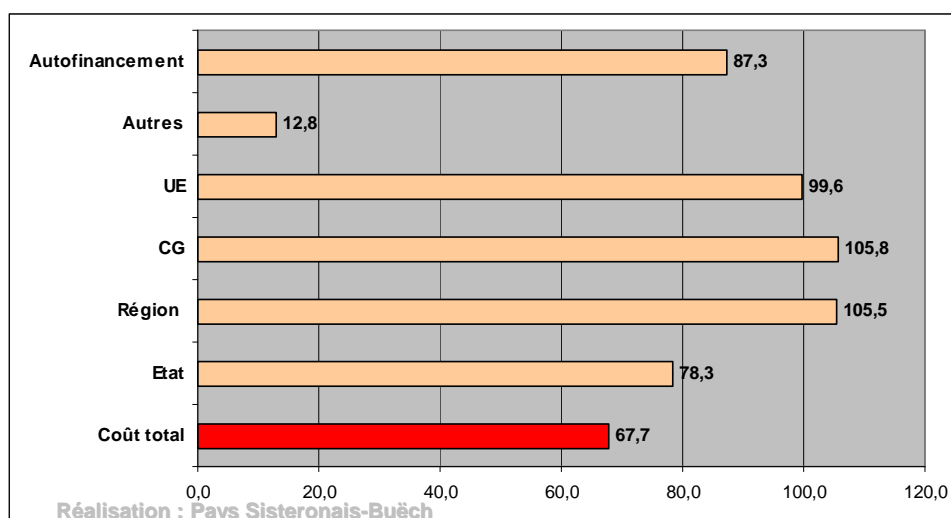
Localisation géographique des projets au sein du Pays



Comme le montre cette représentation cartographique, on se rend compte de la **montée en puissance du nombre de projets** sur l'ensemble du territoire. Partout, le **saut quantitatif et qualitatif s'opère en 2006** : avec plus de projets inscrits et plus de projets réalisés.

Il s'en dégage une bonne perception de **la dynamique créée par le Contrat**. Au fil de son exécution, les territoires se sont saisis du Contrat pour porter leurs projets d'aménagement.

Taux d'engagement des crédits



Si d'un point de vue global, le taux d'engagement financier du Contrat s'élève à 67,7 % des crédits initialement inscrits, on constate **des disparités non négligeables entre partenaires**. Cette situation s'explique par le rééquilibrage des plans de financement entre les différents partenaires. En effet, lors de l'inscription des projets au Contrat les coûts totaux affichés et les cofinancements annoncés n'étaient pas équilibrés. Aussi, lors de la

réalisation de chaque projet, il y a eu un **rééquilibrage entre le coût réel des projets et la répartition financière entre les différents partenaires.**

D'autre part, la **montée en puissance des politiques sectorielles de la Région**, prédominante dans le Contrat du Sisteronais-Buëch, et la **non réalisation de certains projets** viennent renforcer cette situation. Ainsi l'on comprend mieux pourquoi le Conseil Régional et les Conseil Généraux sont intervenus plus que prévu, et pourquoi la part des autres partenaires a baissé.

Montant des investissements générés par le Contrat de Pays

Montant des investissements générés pour 1 euro investit	2004	2005	2006	Moyenne du Contrat
	4 €	3 €	3 €	3 €

Le Contrat de Pays a permis de générer 3 € par euro investi par les acteurs du territoire (EPCI, Communes et / ou privés). Malgré la différence entre les montants attribués et engagés, **le Contrat a réussi à maintenir l'effet de levier financier escompté.**

I-3 Les enseignements de la démarche LEADER+

Le Pays Sisteronais-Buëch dans son découpage actuel était couvert par deux programmes LEADER+ sur la période 2000-2006. La Communauté de Communes du Haut-Buëch, adhérente au Pays depuis 2003, était membre du GAL Drac Buëch Durance qui travaillait sur la thématique « **utilisation des nouvelles technologies et des nouveaux savoir-faire pour rendre plus compétitifs les produits et services du territoire** ». Le reste du territoire travaillait dans le GAL des Préalpes Provençales sur la thématique « **accueil de nouveaux acteurs et d'entreprises** ». Outre les opportunités financières engendrées, le programme LEADER + a eu **un effet levier pour la concrétisation de nombreuses opérations**. De plus, l'expérience acquise dans l'exécution du programme en matière de coordination et de coopération s'est avérée être un atout indéniable pour le territoire.

Toutefois, l'étendue géographique du territoire du GAL des Préalpes Provençales est devenue, au fil des ans, plus complexe pour mobiliser l'ensemble des acteurs. C'est pourquoi les élus du Sisteronais-Buëch ont souhaité porter le programme LEADER 2007-2013 à l'échelle du Pays.

Cependant la richesse de notre coopération avec le Pays Une Autre Provence autour du périmètre de préfiguration du PNR des Baronnies Provençales a permis de construire les passerelles d'échanges collaboratives entre nos différentes structures pour les années à venir.

I-4 Le Pays Sisteronais-Buëch : un éco-territoire en marche

Le Pays Sisteronais-Buëch va poursuivre la dynamique partenariale engagée entre les acteurs publics et privés de son territoire puisqu'il vient d'être reconnu comme Groupe d'Action Locale dans le cadre du programme LEADER 2007-2013.

La candidature du Pays a été construite en lien avec la mise en place des autres politiques territoriales (Convention de territoire, contrat de territoire, appels à projets, autres fonds européens,...). Cette méthodologie a pour objet d'intégrer ce dispositif opérationnel dans la stratégie globale de développement du Sisteronais-Buëch, découlant du travail d'évaluation des précédentes contractualisations.

Le Pays Sisteronais-Buëch a confié la mission de suivi de la préparation de cette candidature à un Comité de Pilotage regroupant élus et socioprofessionnels représentatifs du territoire. Cette instance va devenir le futur Comité de Programmation dès la signature de la convention.

Au regard des règlements en vigueur, de l'esprit du programme LEADER, et des enjeux déterminés sur notre territoire, le Pays Sisteronais-Buëch a bâti sa stratégie LEADER autour de la notion d'éco-territoire.

Celle-ci, définie de concert par les membres du Comité de Pilotage et les élus du Pays se décline comme suit : « ***Territoire sur lequel peuvent s'engager des actions et services impliquant un développement pérenne, une mutualisation des moyens, une préservation des équilibres, la prise en compte des investissements et de la dimension humaine, dans un souci de qualité et d'exemplarité.*** ».

Cette candidature s'intègre dans les objectifs de la Charte de développement durable du Pays, et, les orientations stratégiques définies dans les différentes contractualisations.

Le plan de développement LEADER, qui devra renforcer la dimension durable et solidaire du territoire à l'échelle Pays, affinera le champ d'intervention de ce dispositif. Ceci passera par le développement d'actions en faveur de la promotion du territoire, de l'adaptabilité des services de proximité, et, de la sensibilisation à l'éco-citoyenneté.

ARTICLE II- ORGANISATION DU PAYS

II-1 Animation et participation citoyenne

La vocation majeure du Pays est de construire et de faire vivre une vision partagée par les acteurs du territoire du projet de développement territorial. La mobilisation des acteurs locaux dans la mise en œuvre des orientations stratégiques du projet de territoire est pour partie liée à l'animation territoriale.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur entend poursuivre son soutien à l'animation du Pays. Au-delà de la contribution au fonctionnement, une convention d'animation, décrira les objectifs que poursuit l'équipe projet du pays ainsi que ses conditions de mise en œuvre dans le cadre du programme d'animation qui sera approuvée annuellement entre la Région et le Pays.

La prise en compte des spécificités territoriales de la région Provence Alpes Côte d'Azur et la nécessité d'une adaptation permanente des problématiques territoriales ont conduit par ailleurs la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à mettre en place un réseau régional des animateurs des Pays. Ce dernier, réuni à l'initiative de la Région, se veut un lieu d'échanges et de réflexions mutualisées sur ce qui peut présenter un caractère pertinent à l'échelle des territoires de projet.

Espace d'expression de la démocratie locale de proximité, les pays se sont dotés d'un conseil de développement qui participe à l'émergence de projets innovants. Conformément aux termes du protocole d'orientation qu'elle a signé avec eux, la Région poursuivra et consolidera son soutien au conseil de développement . Une convention annuelle d'objectifs Région-Conseil de développement traduisant les actions et les progrès que se proposent de réaliser les conseils de développement seront élaborées chaque année, elle pourront porter sur le fonctionnement et le plan d'action éventuel du Conseil de développement.

En outre, la mise en place depuis plusieurs années d'un Comité régional de concertation se réunissant chaque trimestre permet à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et aux conseils de développement, dans un espace d'échange et de dialogue

- d'identifier les pratiques visant à dynamiser le développement local participatif
- d'être informés sur les évolutions propres aux contextes locaux et institutionnels
- de repérer les problématiques nouvelles liées au fonctionnement des conseils de développement

Le conseil de développement est un espace d'échange et de concertation entre les acteurs du territoire du Sisteronais-Buëch. Depuis sa création en 2001, il a participé à l'élaboration de la charte de développement durable et à la préparation des différentes contractualisations. Il s'est impliqué dans la réalisation du schéma de développement numérique et l'étude de positionnement touristique ; et plus récemment dans la définition de la stratégie LEADER 2007 2013 pour lequel il constitue le groupe de travail chargé du suivi du programme. Même si ce dernier depuis 2007 siège avec voix délibérative au Conseil d'administration du Pays, il ne fédère plus comme au premier jour. Il doit poser la question de la démocratie participative différemment afin de remobiliser les acteurs de son territoire. Pour cela, le Conseil de développement va se doter d'un règlement intérieur qui fixe ses rôles et missions mais aussi les objectifs à atteindre. Le conseil de développement fonctionnera suivant 3 axes :

- ✚ Il réunira des commissions de travail qui seront définies en lien avec le projet de territoire. Ces commissions réuniront par thématiques des acteurs afin de débattre des perspectives de développement pour le Sisteronais-Buëch. L'équipe technique du Pays co-animera ces groupes de travail.
- ✚ D'autre part, le conseil de développement assurera des échanges réguliers d'information lors de conférences débats. Pour cela, le Conseil de développement souhaite mettre en place 2 à 3 fois par an les « vendredis du Conseil de développement ».
- ✚ Enfin le Conseil de développement joue un rôle prépondérant dans l'accompagnement de la démarche de projet de territoire de Pays. En ce sens, il sera étroitement associé à la mise en œuvre des différents politiques territoriales : contrat d'aménagement solidaire, convention territoriale, stratégie LEADER, et des différents appels à Projets.

Au-delà de ces frontières territoriales, le Conseil de développement échange avec les Conseils de développement de la Région PACA dans le cadre du réseau des Conseils de développements. Ce réseau à ce jour informel permet de réunir l'ensemble des présidents et techniciens de Conseil de développement afin d'échanger sur les expériences de chacun. Le Conseil de développement participe aussi au comité régional de concertation qui se réunit une fois par trimestre.

II-2 Organisation partenariale et structuration du Pays

Le Pays Sisteronais-Buëch et le Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales

Dans le cadre du programme LEADER+ 2000-2006, le Pays Sisteronais-Buëch et le Pays Drôme provençale et Haut Vaucluse devenu Pays « une autre Provence » faisait partie du GAL des *Préalpes Provençales* construit autour du périmètre de création du Parc Naturel Régional (PNR) des Baronnies. Ce GAL a permis aux territoires de travailler ensemble et de créer des habitudes de travail entre les équipes (élus et techniciens).

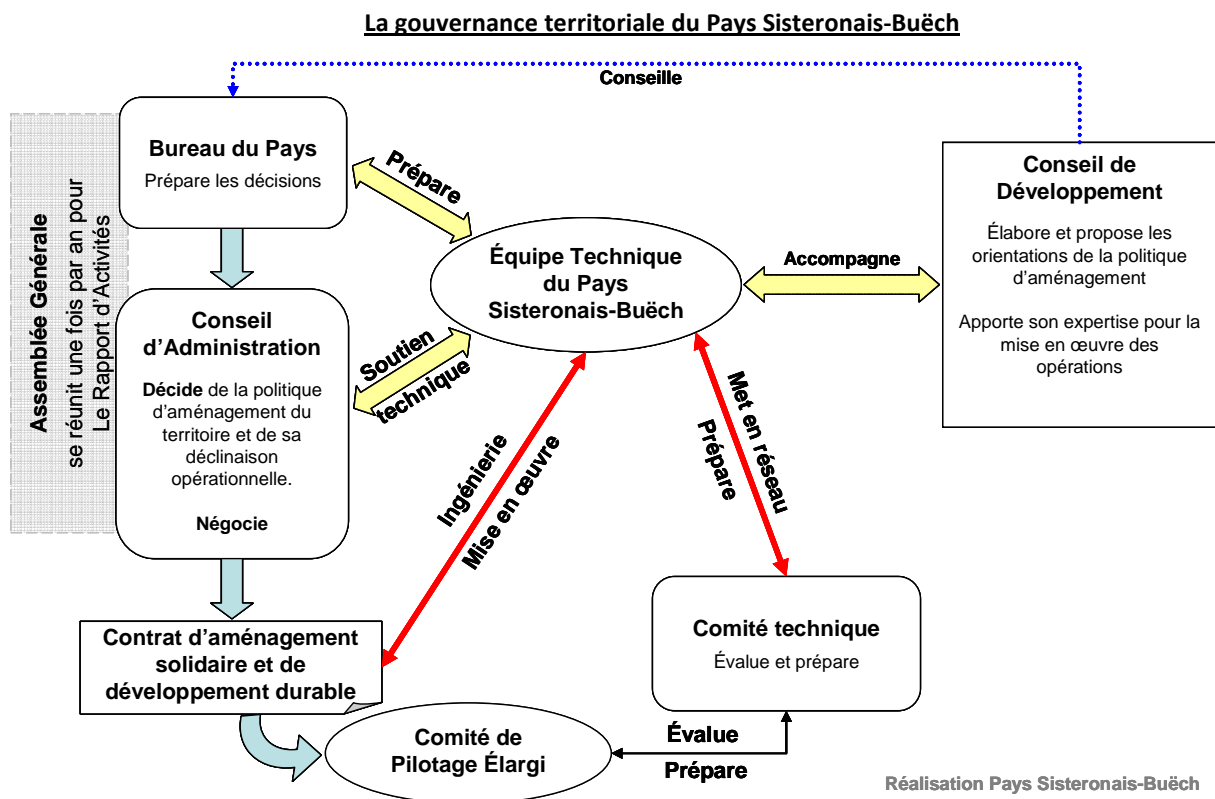
En octobre 2007, le syndicat mixte de préfiguration du PNR des Baronnies Provençales a vu le jour. Il a pour mission première d'élaborer la charte qui permettra la reconnaissance de son périmètre. En attendant, le Pays Sisteronais-Buëch et le Pays *Une Autre Provence* ont pris contact avec le syndicat afin de définir une méthode de travail et les moyens de mise en œuvre d'une coopération entre les trois structures. A ce jour, il est envisager d'organiser un groupe de travail informel composé des Présidents des 3 structures (PNR des Baronnies Provençales, Pays Une autre Provence et Pays Sisteronais-Buëch) et de leur direction afin d'échanger sur la stratégie de chacun et de mutualiser les actions dans la mesure du possible.

Ainsi, dans le cadre des différentes actions menées par le Pays et le Syndicat de préfiguration du PNR, ce groupe de travail doit faciliter et coordonner l'articulation de celles-ci et éviter leur chevauchement, voir les doublons. D'autre part, la poursuite de ce travail partenarial trouvera un écho particulier dans le cadre des divers appels à projets et autres programme Européen (ALCOTRA, MED, Espace Alpin...) pour lesquels les deux structures doivent jouer un rôle d'animation sur le territoire. Enfin, le Syndicat mixte de préfiguration sera étroitement associé au suivi et à l'évaluation du présent contrat puisque ce dernier va être membre du comité de pilotage du Pays. Ses équipes techniques participent aux comités techniques organisés sur le territoire dans la carte de notre stratégie LEADER.

Le Pays et ses EPCI membres

Depuis sa création, le Pays Sisteronais-Buëch travaille en étroite collaboration avec ses EPCI membres, réunis au sein du Conseil d'Administration. Le Pays doit avant tout, être un cadre de réflexion et l'élaboration de la politique d'aménagement du territoire et non pas une structure administrative. Il doit contribuer à la montée en force de l'ingénierie territoriale et à l'émergence de projets fédérateurs à l'échelle du Pays. Ainsi il contribue au renforcement des intercommunalités.

La démarche de Pays a réuni des compétences, au delà des découpages administratifs et a favorisé le dialogue et les échanges débouchant sur des projets qui, à une échelle renouvelée, expriment une identité forte. L'interdépartementalité a été, et est encore, à la fois une source de complexité et de richesse. Elle correspond cependant à une réalité vécue.



Le Pays et la bi-départementalité.

Les Conseils Généraux sont au fil des ans devenus des partenaires essentiels pour mettre œuvre la stratégie territoriale du Pays. Celle-ci doit nécessairement s'articler et compléter les politiques menées par les Départements. Ainsi, bien plus que des partenaires économiques, les Conseils Généraux -des Alpes de Haute Provence, de

la Drôme et des Hautes Alpes- sont devenus des interlocuteurs privilégiés pour le Pays.

Qu'il s'agisse de leur accompagnement dans le cadre des précédents Contrats, ou encore dans le cadre du Pôle d'Excellence Rural, ou du programme LEADER, les Conseils Généraux constituent des interlocuteurs et des appuis de poids facilitant l'instauration de politiques structurantes sur le territoire du Sisteronais-Buëch.

Inter Pays

Le Pays Sisteronais-Buëch souhaite valoriser ses actions partenariales avec d'autres Pays. Une réflexion a déjà été menée avec le Pays Gapençais sur la Télésanté, qui a abouti à une rencontre avec les quatre Pays du Département des Hautes-Alpes. Des suites pourraient être données à cette première rencontre pour l'année 2008. D'autre part, des projets de coopération inter-Pays pourraient voir le jour dans les prochaines années, notamment dans le cadre de certaines actions transversales de coopération inscrites ou non dans des programmes européens et/ou des appels à projets.

Au titre de la formation et de l'emploi : Les COTEFÉ (Comité Territoriaux Education Formation Emploi) ont pour fonction la coordination et l'élaboration des diagnostics et des plans d'action locaux mettant en évidence les enjeux du territoire dans les domaines de la formation et de l'emploi. Ils sont le lieu d'un partenariat entre les services de l'Etat, du département, de l'ASSEDIC, le réseau d'accueil, etc.

Instance de démocratie participative des acteurs de la formation, de l'insertion et de l'emploi, ils participent au suivi et à l'évaluation des actions initiées par la Région et constituent un vecteur d'initiatives dans les domaines précités (à travers la constitution de groupes de travail).

Ils représentent un relais fondamental des politiques régionales sur les territoires et à ce titre associeront les Pays dans une optique de concertation et d'ancrage des politiques régionales dans les territoires.

Dans cette double dynamique participative et territoriale (Pays et COTEFÉ), deux modalités de coopération peuvent être dégagées :

1) Les Pays sont des partenaires identifiés des COTEFÉ : Selon les modalités qu'ils retiendront, en raison de leur expertise locale dans l'élaboration des diagnostics et des plans d'action locaux, ils seront systématiquement associés aux séances plénières des COTEFÉ et participeront à la définition des groupes de travail afin qu'ils s'impliquent dans l'émergence et le portage des projets de formation et d'emploi.

2) L'expertise régionale au service des Pays sera renforcée : Les techniciens de la Région (pôle Emploi - Formation - Santé - Solidarité) pourront par ailleurs participer à la mise en oeuvre des axes de développement des contrats de Pays dans les domaines de la formation, de l'emploi et des politiques de santé.

II-3 Prospective territoriale et développement durable

Répondre aux besoins du présent tout en préservant les besoins des générations futures, tel est le fondement du développement durable.

Les chartes de Pays s'inscrivent dans cette vision du développement, tant en terme de réflexion prospective à long terme qu'en terme de définition de programmes d'actions à court et moyen terme.

Dans le même esprit s'inscrivent les démarches d'élaboration d'Agenda 21 dont les programmes d'actions doivent refléter les équilibres entre les dimensions sociales, environnementales et économiques du développement.

Enfin, les projets d'aménagement et de développement durable des schémas de cohérence territoriale (PADD des SCOT), qui doivent fixer les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacement des personnes et des marchandises ... , s'inscrivent également dans ces réflexions prospectives.

La Région entend accompagner ces démarches en associant le plus largement possible les habitants aux décisions ; à cet égard, les Conseils de développement de Pays seront particulièrement encouragés dans leurs travaux en la matière.

Ces réflexions prospectives s'appuieront sur une connaissance toujours actualisée des réalités et des évolutions, pour les grands projets visibles et mesurables comme pour les mouvements de fond moins apparents mais touchant tout autant nos territoires et nos modes de vie; par ailleurs, ces réflexions devront prendre en compte l'évolution des interventions publiques, et notamment celles de l'Etat dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, tant en matière de réorganisation des services déconcentrés qu'en matière de révision de la distribution des services (cartes judiciaires, hospitalières, militaires...). Elles devront également s'inscrire dans le cadre d'un rapprochement des démarches de diagnostic et de stratégie formation économie emploi des COTEFE (Comité Territoriaux Education Formation Emploi) mis en place par la Région, avec les projets de territoire des Pays.

Par ailleurs, la Région, dans le cadre de la mise en œuvre d'un Agenda 21 régional, entend permettre la reconnaissance des chartes de développement durable des Pays en PACA comme support de la réflexion prospective pour l'élaboration d'un Agenda 21 à l'échelle de chacun des territoires de Pays, à cet effet elle pourra accompagner le financement des travaux nécessaire à l'obtention d'une labellisation de la démarche territoriale de développement durable du Pays comme agenda 21 ; de même, la Région encouragera dans ce cadre l'élaboration de schéma de cohérence territoriale à cette même échelle.

Au-delà des dimensions fondamentales d'économie des ressources naturelles et de maintien des équilibres écologiques, l'ambition est d'encourager les dynamiques favorisant les changements de comportements écologiquement et socialement plus responsables, notamment au travers des travaux conduits par et / ou avec les conseils de développement.

Ces réflexions prospectives seront notamment construites autour de nouveaux enjeux pointés dans le schéma régional de développement et d'aménagement durable du territoire (SRADT), tels que le changement climatique, les phénomènes démographiques (évolutions des différentes classes d'âge, mouvements migratoires), l'importante attractivité de la région, le développement de l'économie résidentielle, l'émergence d'un nouveau dialogue social...." Le dispositif régional d'appui aux territoires : les ateliers des territoires, pourra à cette fin être mobilisé. "

Dans le cadre de son travail autour des Contrats, Conventions et programmation LEADER, le Pays souhaite poursuivre son action de veille territoriale. A ce titre il doit se positionner en amont des actions, et ainsi conserver son rôle d'incubateur d'idées et d'analyses territoriales.

Dans les problématiques transversales qui structurent sa stratégie de développement inscrites dans sa Charte, le Pays doit amener le Sisteronais-Buëch à se projeter au-delà de la simple gestion quotidienne. Ce n'est qu'à cette seule condition qu'il permettra aux acteurs locaux de mieux concevoir leur actions, à des échelles et des dimensionnements efficaces

seuls à même de répondre de manière suffisantes aux enjeux socio-économiques et environnementaux de cette partie de la Région PACA.

A ce titre plusieurs domaines pourraient être envisagés dans la conduite d'évaluation et/ou de prospection territoriale, à savoir :

- ✚ dans le domaine du changement climatique (réflexion éco-mobilité, tourisme doux, maîtrise des énergies, services à la personne...)
- ✚ dans le domaine des évolutions démographiques (accueil de nouveaux arrivants, téléactivité, télésanté, MARPA, projet jeunesse...)
- ✚ dans le domaine économique (diversification, soutiens aux nouvelles activités, micro-niches...)
- ✚ dans l'instauration d'une nouvelle gouvernance territoriale (autour du LEADER et du rôle nouveau à bâtir pour le Conseil de Développement)
- ✚ dans le domaine de la gestion des ressources naturelles (eau, éolien, bois, hydro, solaire...)

L'ensemble de ces questions ont été, sont, et risquent encore, d'être traitées individuellement et isolément, en fonction des projets. Aussi, le Pays n'est jusqu'alors parvenu qu'à repositionner la réflexion à une échelle plus large, celle du territoire du Pays. Cependant l'habitude prise depuis des années de travailler à cette échelle, permet aujourd'hui de lancer le territoire dans des démarches globales et/ou thématiques prospectives. Nous pouvons citer à titre d'exemple la démarche autour du programme LEADER 2007-2013, la réflexion dans le cadre du programme ALCOTRA, les volontés de structurer une filière économique autour du Bois etc.

Toutes ces démarches pourraient conduire le Pays à définir un Agenda 21 local lui permettant de construire sur le long terme une méthode et une stratégie de travail autour d'une réflexion concertée et partagée. Cette labellisation serait pour le territoire une carte de visite qui reflèterait la prise en compte du développement durable comme le cœur de son projet stratégique.

ARTICLE III- ORIENTATIONS STRATEGIQUES PARTAGEES

III-1 Environnement –eau- énergie – forêt – espaces naturels - risques

Concernant les questions d'environnement, la gestion des ressources dans les domaines de l'eau, l'énergie, la forêt, les espaces naturels et les risques, constitue un élément incontournable du développement durable. Ainsi, les partenaires conviennent que la gestion durable des ressources est un objectif essentiel des actions inscrites dans le présent contrat.

C'est pourquoi, le Pays prendra en considération la gestion durable des ressources dans la définition de ses objectifs de développement, dans l'ensemble de ses démarches d'aménagement et de développement local et dans les travaux conduits par les instances locales de concertation et de gouvernance, et ce afin d'amener le Pays à construire et/ou faire évoluer son projet de territoire vers un projet d'éco-territoire, pouvant à terme faire l'objet de certification.

Au regard de l'importance prise par les questions relatives à l'accès aux ressources naturelles principalement l'eau et l'énergie et à leur préservation durable, les outils développés ou soutenus par la Région sont nombreux : contrats de milieux (rivières, lacs, étang, baie, delta) ; chartes forestières, conventions avec les structures gestionnaires d'espaces naturels, appel à projets économie de la ressource en eau, ...

Aussi, avec le vote en 2008 de nouvelles orientations régionales en faveur d'une gestion intégrée de l'eau et des milieux aquatiques et le lancement du Schéma régional de la ressource en eau, les Pays dans leur réflexion prospective mais également dans leur

programme d'actions sont bien placés peuvent nourrir et relayer les réflexions régionales permettant de co construire le diagnostic régional.

Dans le domaine énergétique la Région s'est en effet, fortement engagée dans cette démarche rigoureuse de lutte contre le réchauffement climatique, qui structure l'ensemble de ses politiques. Le plan « Energie 2010 » ainsi que le programme AGIR expriment cette ambition au travers de lignes d'actions précises : maîtrise de la demande énergétique, structuration des filières et valorisation des énergies renouvelables, plan local énergie/environnement, éco citoyenneté, qualité environnementale du bâtiment, qui chacune trouvent écho dans les démarches animées et coordonnées par les Pays.

L'implication des Pays dans ces démarches peut permettre aux outils mis en place par la Région pour économiser l'énergie de continuer à se développer : Espaces Info-Energie (19 à ce jour), Plan Local Energie Environnement (10 à ce jour), centre de documentation de la qualité environnementale, économies de flux, ... renforçant la mobilisation des populations à côté de la Région et la création d'activités et d'emplois dans ces secteurs d'avenir.

Enfin, il apparaît clairement que les Pays pourraient participer à l'émergence et la création d'Agences Locales de l'Energie (ALE) ou des Plans Climat Territoriaux.

Pour de nombreux territoires, le développement des énergies renouvelables va très souvent de pair avec la gestion durable des espaces forestiers et donc par le développement multifonctionnel des espaces forestiers et le soutien aux démarches en faveur de la qualité. La Région poursuivra son soutien à la mise en œuvre de chartes forestières de territoire et le développement de plan de gestion intégrée.

Cependant, il convient d'accompagner ces politiques d'initiatives fortes en faveur d'une évolution des comportements, qui en sont parties intégrantes et permettent pour concilier développement, prévention des risques et respect de l'environnement dans une perspective de durabilité.

Le rôle des Pays dans ce domaine pourrait être un rôle de relais auprès des acteurs de leurs territoires en intégrant les dispositifs d'animation et de concertation existants tels la Plateforme régionale de concertation et les relais départementaux. Le Document d'objectifs partagés rédigé dans ce cadre a identifié deux champs d'actions : Programmes territoriaux et Démocratie participative qui identifient les Pays comme acteurs ressources et nécessitent qu'ils en fassent les relais locaux.

Orientation 1 : Préserver le cadre de vie de qualité et valoriser les richesses naturelles et patrimoniales.

L'environnement du Pays Sisteronais-Buëch est d'une grande qualité, notamment pour ses paysages. L'importance de ces derniers pour l'identité culturelle et territoriale implique nécessairement d'y attaché une surveillance toute particulière. Ainsi, l'urbanisation et la préservation des terres agricoles sont primordiales et ne doivent pas être négligées. De même les richesses naturelles présentes doivent être protégées, valorisées et partagées par tous. Ainsi, préserver la qualité du cadre de vie implique d'œuvrer au développement de modalités durables et nouvelles de gestion des ressources du territoire.

→ La gestion de la ressource en eau du Sisteronais-Buëch

C'est notamment le cas de l'eau et du réseau hydrologique dense. Si l'eau est vitale pour l'agriculture, elle participe avec son potentiel d'activités, à l'attractivité touristique du Pays. Le maintien de la quantité de l'eau, et de sa qualité, est indispensable pour ces activités mais également pour les besoins quotidiens des habitants. Trois contrats rivière existent sur ce territoire. Dans ce cadre, le Pays a été associé pour conduire des réflexions, notamment sur les questions liées aux loisirs, en lien avec

les milieux aquatiques. De plus en 2007, le REE 05¹ s'est appuyé sur le réseau des Conseils de Développement des Pays des Hautes-Alpes afin d'organiser des rencontres départementales de l'eau sur chaque territoire. La thématique retenue sur le Sisteronais-Buëch était « usages multiples de l'eau et conciliation entre usages ». Suite à cette journée, le conseil de développement a décidé de promouvoir l'eau sur le territoire dans le cadre du « Pays Sisteronais Buëch en fête » les 7 et 8 juin 2008. Afin d'accompagner un politique de gestion raisonnée de la ressource en eau en prenant en compte l'ensemble des usages et des utilisateurs de cette ressource, le Pays Sisteronais-Buëch favorisera les démarches qui valoriseront et amélioreront la maîtrise et l'exploitation de cette ressource. Le pays pourra, en partenariat avec les actions menées dans la cadre des contrats de rivière, être le vecteur d'actions d'éducation et sensibilisation à l'environnement.

→ **La gestion des déchets dans le Sisteronais-Buëch**

Les déchets constituent ici comme ailleurs un sujet de préoccupation. Leur gestion n'est pas assurée partout de la même manière. Par ailleurs, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets sont à améliorer.

C'est en ce sens que le Pays et les EPCI réfléchissent avec des partenaires italiens - dans le cadre du programme INTERREG ALCOTRA- sur l'échange de bonnes pratiques sur les politiques de réduction, sur les méthodes de traitement et sur la réutilisation des déchets. Ce projet se fixe pour objectif d'améliorer les capacités d'intervention et de régulation des partenaires impliqués dans le secteur de la prévention de la production de déchets et de leur gestion durable. Pour le territoire du Pays Sisteronais-Buëch l'objectif est ainsi double puisqu'il est à la fois question d'aller vers l'amélioration et l'optimisation des systèmes en place ; mais aussi d'aller vers une harmonisation, voir une réorganisation, des filières, de manière cohérente et coordonnée à l'échelle Pays.

→ **Exploiter durablement les ressources énergétiques renouvelables**

Les ressources naturelles du Pays constituent des atouts pour une politique énergétique qui s'appuie d'ores et déjà sur des ressources hydrauliques. Des initiatives sont à l'étude dans les domaines éolien, forestier et solaire

Sujet parfois épineux, l'éolien fait l'objet de nombreuses réflexions et démarches en cours. La plus ancienne est située dans la Vallée de l'Oule, mais d'autres territoires comme le Haut-Buëch y réfléchissent.

Dans le domaine du solaire, le nord et le sud du Pays sont en « effervescence », notamment avec le projet SOLENHA (installation d'une centrale solaire sur le site du Chevalet à Aspres-sur-Buëch) qui devrait se concrétiser prochainement, ainsi que l'installation de l'usine SILPRO (fabrication de cellules photovoltaïques) à Château-Arnoux St-Auban. Ce dernier projet donne lieu à l'émergence de micros projets communaux visant l'installation d'unité centrale photovoltaïque en plein champs.

Enfin, la filière Bois Energie fait l'objet de tout autant d'intérêts. Ceci s'explique par l'importance du paysage forestier sur le territoire. Ensuite, de nombreux acteurs professionnels en lien avec la filière sont présents sur le Pays. D'autre part, certaines parties du territoire sont couvertes par différents projets :

- un Pôle d'Excellence Rurale « Bois des Hauts Pays du Buëch »
- la réalisation de la charte forestière des Baronnies Provençales à laquelle le Pays est étroitement associé.

Le Conseil de développement du Pays envisage d'organiser une journée thématique autour du bois énergie afin d'informer et sensibiliser les collectivités locales sur les opportunités qu'offre le développement de ce type de démarches.

¹ REE 05 : Réseau Education à l'Environnement des Hautes-Alpes

Toutes ces démarches mobilisent et interrogent. Le Pays va s'associer à la candidature ASTER bois du SMPBP en partenariat avec le Pays Une autre Provence. Cette réflexion sera conduite à l'échelle du massif forestier des Baronnies qui représente une réserve de bois non négligeable. Les territoires limitrophes au périmètre de préfiguration du PNR, couverts par les Pays bénéficieront de ces travaux pour développer la filière bois énergie en particulier l'installation des chaufferies bois. D'autre part, le Pays souhaite accompagner les collectivités locales vers une gestion raisonnée de leur consommation énergétique. Ceci pourrait se traduire par la réalisation d'un schéma de cohérence des énergies dans le cadre de l'appel à projets AGIR MDE. Ainsi, le Pays Sisteronais-Buëch souhaite conforter les axes de développement retenus dans sa candidature LEADER 2007 2013.

III-2 Aménagement solidaire –foncier – habitat

Face à l'attractivité économique et résidentielle du territoire régional, la Région souhaite contribuer à un aménagement des territoires adapté aux besoins des populations tout en se préoccupant du bien commun à long terme, c'est-à-dire de l'environnement, des paysages et de la culture du vivre ensemble.

La structure urbaine traditionnelle des villes et des villages, comme les espaces ruraux, sont menacés par les pressions qui se manifestent sur le foncier, par l'éparpillement de l'habitat, les dérives spéculatives qui se manifestent tant sur le foncier que sur l'habitat, sans pour autant produire des logements accessibles aux habitants.

Afin d'aider les territoires de projet à construire des réponses adaptées, la Région propose des modalités d'intervention dans le domaine foncier (connaissance du cadastre et observation de son évolution, étude des territoires à enjeux et mise en place de réserves foncières), pour le diagnostic des territoires et les démarches prospectives concernant son aménagement à travers les SCOT, dans le domaine de l'habitat (rénovation de l'habitat ancien et dégradé, aide à la production de logements sociaux), appui à l'aménagement du territoire.

La démarche PAS (programme d'aménagement solidaire) que propose la Région, a pour objectif de mettre en cohérence ces différentes préoccupations en articulant les différentes échelles territoriales.

Le Pays est bien placé pour animer son territoire, coordonner les interventions, saisir les opportunités qu'offre la Région mais aussi les autres partenaires publics, mettre en cohérence les démarches PAS entreprises sur son territoire, aider à la définition de stratégies dans le domaine du foncier, de l'habitat, de l'aménagement, des mesures de protection à l'égard des risques ou de la protection des espaces naturels.

La Région a engagé des démarches particulières avec les PAYS dans le cadre des PAS et des SCOT qu'elle souhaite développer

Elles expriment la volonté de la Région PACA de :

- marquer la cohérence, la convergence des politiques et programmes de la Région ;
- répondre à des sollicitations de Pays, se vivant espace de cohérence et de fédération pour des thématiques liées au PAS et au SCOT (ex les études de stratégie foncière) en croisant les entrées développement et aménagement ;
- apporter des réponses sur la manière pertinente de traiter les problématiques d'aménagement durable à différentes échelles territoriales.

C'est la raison pour laquelle la Région a passé une commande à l'équipe AMO du programme d'aménagement solidaire en direction des Pays volontaires, pour une analyse des dynamiques internes/externes impactant le Pays afin de :

- cerner les façons pertinentes d'aborder le PAS à l'échelle Pays et inter-PAS ;
- préciser les problématiques et les opérations pouvant être à traiter à l'échelle du Pays ;
- contribuer de ce fait à l'affirmation du rôle du Pays, notamment en animant un débat avec les élus du Pays, maires et présidents de communautés de communes.

Ainsi, les Pays, dans le cadre de ce volet aménagement du territoire, ont vocation à :

- Assurer une production de cadres stratégiques croisant aménagement et développement à une échelle type Pays (sans se contraindre aux limites administratives).
- Accompagner les Communautés de communes : mise en regard et convergence des différents projets urbains des EPCI (mission d'échanges de l'information et d'organisation du débat) pour favoriser le déclenchement de contractualisation
- Impulser une approche inter-programmes (inter-PAS, ...) afin d'articuler les échelles territoriales
- Permettre l'intégration des enseignements au fur et à mesure des démarches de programmes régionaux .
- Assurer le portage d'opérations qui dépassent l'échelle des intercommunalités et notamment en matière de mobilité et permettre l'articulation entre développement économique et aménagement de l'espace.
- Organiser la mutualisation des moyens humains, matériels et financiers.





Orientation 2 : Assurer un développement maîtrisé du territoire et favoriser l'accueil de nouveaux arrivants.

Le Pays Sisteronais-Buëch est confronté à de nouveaux enjeux en termes d'accueil de population et de développement économique. Ainsi, les collectivités locales doivent faire face à des problématiques aussi diverses que la maîtrise de l'urbanisation, la qualité des paysages, la qualité de l'espace public, la valorisation du patrimoine, la diversité des services de proximité, le développement et la rénovation de l'habitat.

→ Construire une stratégie foncière réfléchie et cohérente

Depuis plusieurs années le Pays subit une pression foncière qui a conduit à une réflexion stratégique à l'échelle du Pays pour mieux identifier les enjeux fonciers. Dans le cadre de l'étude d'élaboration de la stratégie foncière, plusieurs constats ont été faits. Premièrement, le renforcement des pôles centraux et secondaires a été mis en valeur. Ces pôles doivent combiner intelligemment aménagement de l'espace et préservation des espaces agricoles et naturels. Deuxièmement, la stratégie s'est axée sur une politique d'équilibrage et de soutien aux territoires périphériques basée sur une action plus ponctuelle.

Un travail sur les secteurs à enjeux a permis de dégager une approche par thématique stratégique articulée autour de 5 axes :

-  Développement et renouvellement de l'habitat
-  Maintien et développement de l'activité économique
-  Maintien et développement de l'activité agricole
-  La préservation, la valorisation et le développement des espaces et milieux naturels et/ou non bâtis

L'objectif est de fournir à travers cette approche une boîte à outils opérationnelle et pédagogique. Au delà des outils fonciers techniques, il y sera présenté à travers des "cas d'école", la mise en place concrète d'une action foncière. Le Pays se chargera de diffuser

les résultats de la stratégie foncière et d'accompagner les collectivités locales dans la mise en œuvre d'une politique foncière sur le territoire.

→ Répondre aux problématiques de gestion et d'aménagement de l'espace

Le constat fait sur le territoire en matière de logement est le suivant : l'offre de logements notamment locatifs est insuffisante ; la demande est très forte, le foncier constructible est rare et cher. Au cours de la précédente contractualisation, le Pays a permis l'émergence de démarches en matière d'amélioration de l'offre de logement sur le territoire. Le Pays Sisteronais-Buëch et ses partenaires devront ainsi veiller à la bonne mise en œuvre des Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui entreront en phase opérationnelle au cours de la période du présent contrat. A travers ces expériences, il s'agit notamment pour le Pays de favoriser l'émergence de nouvelles OPAH.

Une approche d'OPAH à l'échelle du Pays avait été envisagée lors de la précédente contractualisation, mais elle n'avait pu voir le jour. De nouveau, une approche à l'échelle du Pays ou de plusieurs intercommunalités pourrait donner lieu à une réflexion autour de la mise en place d'un Plan Local de l'Habitat qui permettrait de créer des synergies et améliorerait la qualité et la quantité de l'offre.

Ces démarches d'amélioration de l'offre de logement peuvent être accompagnées d'une réflexion plus générale autour d'une politique d'aménagement de l'espace « urbain » ou urbanisé. Cette politique peut être aujourd'hui accompagnée dans le cadre de l'appel à projets « programme d'Aménagement Solidaire » proposé par la Région Provence Alpes Côte d'Azur. A ce jour, la communauté de communes du Laragnais est la seule à avoir candidaté à cet appel à projets. Le Pays est associé au comité de pilotage et suit la mise en œuvre du projet sur ce territoire. D'autres EPCI ont montré un intérêt pour cet appel à projets et réfléchissent à une candidature éventuelle. Le Pays devra veiller à la bonne coordination des différents dispositifs sur le territoire. Dans le cadre des différents PAS, une approche plus globale pourrait être conduite à l'échelle du Pays autour des notions de paysage et la question de la mobilité inter-territoriale.

Outre les politiques d'aménagement, le Pays pourrait se doter d'un outil de prospection et de gestion territoriale en mutualisant un Système d'Information Géographique à l'échelle du Pays. Une réflexion a été conduite lors de l'ancienne contractualisation afin de définir les caractéristiques et les coûts de ce projet. Ce contrat pourrait voir la concrétisation de ce projet.

III-3 Développement local : agriculture – tourisme - services – emploi – formation- culture – coopération transfrontalière

Le développement local en milieu rural a longtemps été considéré à travers le seul prisme du développement économique (incluant développement agricole et développement touristique). Aujourd'hui, l'enjeu d'un développement durable incite à l'intégration non seulement des dimensions environnementales, mais des dimensions sociales et de politiques de création d'activités et d'emplois. De plus, le développement local durable suppose l'avènement d'une politique culturelle de qualité et une nouvelle approche d'organisation des services. Enfin, les programmes de coopération territoriale européenne sont de nature à élargir ces nouvelles pratiques de développement à une dimension internationale.

A travers les travaux de son conseil de développement, le Pays aborde ces principes de développement de façon concertée, en « co-construction » avec la structure exécutive du Pays. Dans ce même esprit, la Région, avec les Comités Territoriaux Education-Formation-Emploi (COTEFE) entend impulser, dans une dynamique participative et territoriale et avec les acteurs de la formation, de l'insertion et de l'emploi, une nouvelle forme de partenariat

dans la perspective de l'émergence, sur chaque territoire, d'une politique adaptée en matière de développement de formation et de création d'emploi. Dans cet esprit, le Pays sera un partenaire privilégié au sein du COTEFE, non seulement au titre de la sphère emploi-formation mais également en lien avec l'appareil productif local, tant en ce qui concerne l'implantation d'entreprises industrielles qu'en matière de développement et de diversification de l'agriculture, de l'appareil touristique, du commerce et de l'artisanat et bien sûr, de l'organisation des services et notamment des services à la personne.

Aujourd'hui, la culture ne peut plus être reléguée au niveau d'un « plus » qualitatif ; la culture doit prendre une place nouvelle au sein du développement durable ; le développement des pratiques culturelles est un atout majeur de l'identité du Pays ; il est un vecteur de lien social, facteur de développement économique et de consolidation des solidarités réciproques entre la ville et le milieu rural : valorisation, pratique et diffusion du patrimoine vécu, liens avec l'activité touristique, développement du secteur associatif, mobilisation du mécénat ; ainsi, les obstacles liés au positionnement géographique des lieux culturels et à la concentration en période estivale peuvent être levés au profit d'une culture de tous les jours et sur l'ensemble du Pays.

Concernant plus particulièrement l'agriculture, les Pays, à l'instar des Parcs régionaux (et éventuellement en partenariat avec eux), peuvent être territoires d'expérimentation en matière de politique agricole : développement d'une agriculture productrice d'un environnement de qualité préservant la biodiversité et favorisant l'agriculture biologique, organisation de la commercialisation des productions locales notamment par la mise en œuvre de circuits courts de distribution, mise en place des passerelles nécessaires entre agriculture et aménagement de l'espace (gestion des conflits d'usages en matière de foncier, maintien de l'activité agricole, affirmation des atouts patrimoniaux, économiques, paysagers et environnementaux de l'agriculture, notamment dans les perspectives de mise en œuvre de SCOT à l'échelle du Pays et dans le cadre des réflexions sur la définition de stratégies foncières).

Des dispositifs spécifiques sont mis en œuvre sur les territoires du massif : pour les stations de ski, et dans une logique intégrant une importante phase d'élaboration notamment au titre des questions environnementales et d'utilisation de la ressource, il s'agira pour les stations les plus importantes d'élargir le mode de gouvernance, de rééquilibrer l'offre notamment par la diversification et de mobiliser davantage les clientèles de proximité ; pour les activités nordiques et les activités de pleine nature, il s'agira d'inscrire les actions dans ces domaines dans le cadre de réflexions globales : plans de développement et d'organisation, en application de la charte du pays et dans l'esprit d'une nouvelle organisation de la gouvernance, assise sur un partenariat pérenne avec le conseil de développement du Pays et éventuellement le conseil de développement du (des) Parc(s) naturel(s) régional(aux).

Dans le domaine des services, la Région et le Pays s'attacheront à construire et soutenir les projets à l'échelle du Pays, tant en ce qui concerne l'organisation des transports, des services de santé, l'assistance aux populations et aux entreprises pour l'utilisation des TIC, la mise en place de groupements de services à la personne ; concernant plus particulièrement la question des déplacements, l'organisation de plans globaux sera encouragée, combinant les actions en direction du covoiturage, de l'utilisation de transports doux (lien avec l'organisation touristique en matière de cyclotourisme), des transports à la demande et des transports en commun sous toutes leurs formes.

Au titre du plan régional pour l'emploi, le Pays trouvera des réponses partenariales en terme d'ingénierie dans les domaines de l'économie, du tourisme, de l'agriculture et de l'environnement. Seront particulièrement encouragés les projets économiques débouchant sur la création d'activités nouvelles d'utilité sociale.

Orientation 3 : Assurer la compétitivité et la diversification de l'économie et garantir une offre de service adaptée dans le Sisteronais-Buëch.

De part sa localisation dans l'espace alpin et le Groud Sud-Est, le Pays Sisteronais-Buëch constitue une zone privilégiée pour le transit et la rencontre des richesses économiques. Structuré autour de deux grands axes – Durance et Buëch – dont il est le carrefour, ce territoire connaît cependant des difficultés à tirer profit de cette position unique. Le tissu économique et l'offre de services tend à se concentrer le long de ces axes, et notamment sur leur confluence, au détriment du reste du Sisteronais-Buëch. Aussi, la compétitivité du territoire passe nécessairement par une diversification, la diffusion et le renforcement de l'offre économique et de services sur l'ensemble du territoire. En ce sens, le Pays doit accompagner, coordonner, voir incuber, des démarches amenant les différentes composantes du territoire à trouver leur place et les moyens de leur maintien-essor dans des domaines toujours plus concurrentiels et où la compétitivité constitue l'une des clés de voutes.

→ Rendre compétitif le tourisme sur le territoire

Le Pays a élaboré sa stratégie globale de développement touristique sur 5 ans, car le tourisme dans les Alpes du Sud apparaît comme une composante fondamentale des performances économiques locales. Dès lors, cette stratégie spécifique au Sisteronais-Buëch se décline en trois axes de développement :

- ✚ **le patrimoine et les terroirs** : dont l'itinéraire interactif du patrimoine rural (inscrit dans le PER) doit être une composante motrice et innovatrice,
- ✚ **la nature** : dans un cadre de vie et un environnement de qualité, le développement du Sisteronais-Buëch doit nécessairement se fonder sur l'ensemble de ses composantes naturelles (air, lumière, écosystèmes...),
- ✚ **les activités de plein air** : par le développement de filières d'excellences que sont le vol libre – notamment à travers l'accueil du Championnat du Monde d'Aile Delta à la montagne de Chabre en 2009 (épreuve de qualification en 2008)–, l'escalade et les via ferratas, la randonnée (pédestre, équestre, VTT Cyclo...). Le périmètre du SMICAR (espace randonnée du Buëch) s'étend depuis début 2008 sur les périmètres des communautés de communes du Sisteronais et de la vallée du Jabron. Cette extension concerne le volet VTT de la filière randonnée.

A travers ces axes stratégiques, le Pays doit **assurer une transversalité dans l'accompagnement** des acteurs locaux concernant les questions de **capacité de mise en œuvre « marketing/vente »** (produits, actions de commercialisation,...) ; de **promotions et de circulation/échange de l'information** ; de **qualité de l'accueil et de l'hébergement** ; de **organisation et de mise en réseau des acteurs touristiques**.

En 2008, la politique touristique s'est intéressée à la définition d'une appellation touristique qui regroupe les 6 offices de tourisme du Pays et l'office de tourisme intercommunal de Veynes. « **La Provence des montagnes, la belle surprise** » est issue de cette collaboration. Une plateforme internet a été créée ainsi qu'une plaquette de communication. Fort de cette dynamique de travail, la politique de développement touristique doit aujourd'hui s'orienter vers la construction d'une véritable offre touristique de qualité, autour de cette marque territoriale.

Ceci passe par la mise en réseau d'acteurs et l'accompagnement de ce réseau dans la valorisation, la création et la mise en marché de produits touristiques. A terme ce travail doit permettre au territoire d'apparaître non plus comme un lieu de passage entre deux destinations touristiques (Alpes et Provence) mais bien comme une destination à part entière, intégrée dans un système touristique régional.

Enfin, une réflexion sur la filière du cyclotourisme devrait être partagée dans le cadre de notre volet coopération avec les GAL voisins (Luberon-Lure _ Ventoux _ Pays Une Autre Provence).

→ Révéler un patrimoine culturel d'excellence

Les spécificités patrimoniales et culturelles du territoire forment l'un des ressorts de la compétitivité et de l'attractivité du Sisteronais-Buëch. La mise en œuvre du PER « Un itinéraire interactif dans le Sisteronais-Buëch » constitue une première étape à l'échelle Pays de cette approche globale de gestion et de valorisation du patrimoine local. La fin de ce projet est fixée pour décembre 2009.

Dans la continuité, il s'agira de développer des actions nouvelles de valorisation du patrimoine culturel dans un seul et même but : contribuer à la notoriété du territoire. En ce sens, la dimension territoriale des projets (intégrés à l'échelle du Pays) doit permettre d'ancrer et de faire émerger l'offre de services et d'actions culturelles innovantes.

→ Assurer le développement et l'accueil des entreprises

Le **maintien des activités** existantes et **l'accueil de nouvelles activités** (PME/PMI et TPE, artisans et commerçants) constituent un enjeu déterminant pour **redynamiser et asseoir la compétitivité économique du territoire**, dans une perspective de création d'emplois pour les habitants du Pays. L'accueil de nouvelles entreprises passe par des actions innovantes que l'on retrouve à différentes étapes.

- ✚ **une offre foncière adaptée** par la création, l'extension, et la requalification de Zones d'Activités. Un grand nombre de ZA coexistent au sud du Pays, des tables rondes pourraient être organisées entre les différents acteurs concernés afin de construire ensemble une stratégie d'accueil des entreprises. Cela pourrait ainsi éviter la mise en concurrence interne du territoire et de ce fait le rendre plus compétitif en la matière.
- ✚ **la formation professionnelle** par le développement de l'accès à la formation locale et professionnalisée, notamment pour les femmes.
- ✚ **l'accompagnement des demandeurs** d'emploi par le biais des structures existantes sur le territoire (EREF, RSP, ANPE...).
- ✚ **le développement des nouvelles technologies** par la mise en place de services, l'amélioration de l'accès aux informations par les TIC et le développement d'infrastructures (connexion réseau, etc.) performantes. L'expérience conduite par la communauté de communes du Sisteronais par l'installation de Visio-guichets sur ses communes en liaison permanente avec le RSP, pourrait être reproduit sur d'autres territoires. L'évaluation prévue de ce dispositif devrait donner la possibilité d'adapter son développement en fonction des besoins de chaque territoire.

Il s'agit pour le Pays d'appuyer les initiatives existantes et d'inciter les échanges et la mutualisation. En définitive la période à venir doit permettre au territoire de prendre conscience de la nécessité de concevoir une politique territoriale d'accueil. Celle-ci pourra alors émerger au cours de cette contractualisation autour d'une redéfinition du dimensionnement territorial du développement économique.

→ Conforter l'agriculture

Dans le Sisteronais-Buëch, l'activité agricole repose essentiellement sur deux types d'agriculture :

- intensif avec l'arboriculture et les grandes cultures irriguées,
- extensif avec l'élevage.

À la marge, il subsiste des productions locales (noix, tilleul, lavande...) qui sont le reflet d'une agriculture traditionnelle diversifiée. Depuis plusieurs années, des démarches de

valorisation des productions ont été impulsées par la reconnaissance de produits de qualité notamment autour de la pomme, de l'agneau et du fromage (IGP, Label Rouge, AOC). Parallèlement, trois communautés de communes (Serrois-Baronnies-L'Oule) ont conduit une réflexion autour d'une démarche de site pilote d'agriculture durable. Les résultats de cette expérience peuvent être véhiculés à travers le Pays afin que ces derniers soient une plus value pour la politique agricole.

Le Pays s'attachera à appuyer des démarches expérimentales en matière de politique agricole : par l'accompagnement de l'organisation des filières pour développer la qualité des produits, par une meilleure exploitation des débouchés et le développement des circuits courts, par la promotion des productions locales en confortant les initiatives existantes et en accompagnant le développement de nouveaux produits en poursuivant des objectifs de reconnaissance de la production, d'amélioration de l'image, de confortement de la filière agroalimentaire existante et de diversification de l'activité agricole.

→ Adapter les services (publics et au public) et faciliter les déplacements

Globalement, l'espace est polarisé autour de 5 bassins de vie, 3 pôles majeurs (Sisteron, Laragne, Serres) et trois centres secondaires (Aspres sur Buëch, Rosans, La Motte du Caire). Le Pays Sisteronais-Buëch est un territoire rural faiblement peuplé avec une forte problématique mobilité.

L'adaptation des services de proximité est indispensable pour la préservation de l'économie locale et d'un cadre de vie de qualité, dans un contexte en perpétuelle évolution. Il s'articule autour de plusieurs actions :

- ✚ **lutter contre les disparités territoriales**, en accompagnant la reprise des commerces afin d'assurer la pérennisation de ces activités dans les centres bourgs et petits villages.

- ✚ **favoriser la mutualisation** de l'existant, et les échanges d'expériences,

- ✚ **conforter et optimiser les services rendus dans les secteurs de la petite enfance, la jeunesse et les personnes dépendantes**, en garantissant la pérennité d'un socle de services indispensables de qualité.

- ✚ **veiller à ce que l'offre et les besoins indispensables soient anticipés**, en prenant en compte les évolutions sociétales locales,

- ✚ **conforter le réseau de Maisons de Services Publics et un réseau d'EREF et RSP labellisés**, pour rendre plus lisible l'action de chacun.

- ✚ **Répondre aux besoins d'emploi, de formation et d'insertion grâce à la présence permanente de l'ANPE à Sisteron, et à l'implantation d'Espaces Ruraux Emploi Formation (EREF) sur le territoire (Laragne, Serres, La Motte du Caire).** Ces structures assurent le lien entre les habitants et les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion. Elles sont le relais des **dispositifs d'accompagnement de proximité**, afin de favoriser **l'insertion professionnelle et sociale** des personnes les plus en difficultés. En ce sens à l'échelle locale, elles travaillent en collaboration avec la Maison de l'emploi de GAP, et établissent la relation entre les acteurs du développement économique du territoire (employeurs locaux) et les demandeurs d'emploi.

ARTICLE IV- MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

IV-1. Crédits régionaux dédiés à l'animation du Pays, programmes régionaux territorialisés

Pour favoriser la démarche de projet, les partenaires institutionnels ont soutenu depuis plusieurs années, un dispositif d'animation et d'ingénierie dans les territoires. Cette démarche est essentielle à l'émergence de projets innovants, notamment par l'association du monde économique et associatif à l'élaboration de projets. L'animation du territoire a pour vocation d'assurer le lien entre l'ensemble des élus locaux, porteurs de la démarche, le comité de pilotage et le conseil de développement.

Le dispositif d'animation doit être soutenu et pérennisé.

A ce titre, la Région entend appuyer les actions d'animation réalisées par les structures porteuses des Pays, par des crédits annuels spécifiques, ainsi que le fonctionnement et le programme d'actions des conseils de développement.

En outre, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite apporter son soutien à l'ingénierie et à l'animation de projets créateurs d'emplois portés par un groupe d'acteurs locaux, depuis l'émergence des projets jusqu'à leur démarrage, voire leur développement. Pour ce faire, la Région a décidé de financer le poste d'un animateur, au maître d'ouvrage porteur du programme d'actions.

Enfin, la Région a par ailleurs mis en place des crédits destinés à financer les démarches prospectives ainsi que les démarches évaluatives.

Au-delà du présent contrat, des conventions de programmes opérationnels thématiques (cohérentes avec le présent contrat), correspondant aux politiques régionales, pourront être signées (exemple : AGIR, Territoire Numérique, ...). Ce mode de convention leur apporte un cadre d'intervention structuré partagé par les acteurs. Il peut être fait appel, enfin, aux crédits dits « de droit commun » mis en place par la Région.

Un guide des aides régionales susceptibles d'être mobilisées par les acteurs locaux est mis à disposition de l'équipe du pays pour faciliter la mobilisation des ressources au service du projet de territoire.

La mobilisation de ces fonds fera l'objet d'une évaluation annuelle pour apprécier la cohérence des interventions sur le territoire du Pays et envisager les adaptations nécessaires, le cas échéant.

IV-2. Crédits interfonds

Pour la mise en œuvre de projets inscrits dans les programmes d'actions annuels élaborés conformément au projet de développement du territoire, le contrat pourra mobiliser:

- les crédits de la Région inscrits dans les priorités du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013,
- les contreparties régionales aux crédits européens dans le cadre des programmes opérationnels 2007-2013 : fonds structurels FEDER, FSE, FEADER.
- le fonds LEADER mis en place par la Région

Une bonne cohérence dans les mobilisations des divers fonds et programmes sera activement recherchée.

IV-3. Fonds d'initiative locale

Un fonds d'initiative locale permet en outre le financement de projets spécifiques, innovants, originaux, expérimentaux, en cohérence avec les orientations régionales et s'inscrivant en complément des dispositifs financiers de droit commun ou des programmes territorialisés visés aux articles précédents.

IV-4. Dotations prévisionnelles

Dotations régionales prévisionnelles	2008	2009	2010	TOTAL
Animation du pays	40 000	40 000	40 000	120 000
Animation du conseil de développement	25 000	25 000	25 000	75 000
Plan d'action du Conseil de développement		22 500	22 500	45 000
Prospective		40 000	40 000	80 000
Evaluation		15 000	15 000	30 000
Agenda 21 de pays			40 000	40 000
Développeur de projets locaux		40 000	40 000	80 000
Ingénierie Innovation Touristique	15 000			15 000
Fonds d'initiative locale	212 000	213 000	212 000	637 000
TOTAL	292 000	395 500	434 500	1 122 000

Les crédits ainsi définis seront mobilisés sur la base d'un dossier technique complet adressé au Président du Conseil Régional et qui sera soumis au vote des élus de l'Assemblée Régionale, dans la limite des crédits disponibles. Les subventions seront versées conformément au règlement financier en vigueur.

Fonds régional « LEADER » 2007- 2013	Mesure 431	Plan de développement	TOTAL
Dotation prévisionnelle indicative	213 000	567 000	780 000

Propositions données à titre indicatif qui seront mobilisées selon les termes de la convention GAL.

ARTICLE V- PILOTAGE ET SUIVI DU CONTRAT

Un comité de pilotage du présent contrat constitué des deux signataires se réunira deux fois par an en mars et en septembre. Le Président du (ou des) PNR le cas échéant, sera (ont) invité(s) à participer aux travaux de ce Comité.

Ce comité aura pour tâche :

- la programmation des crédits régionaux dédiés au Contrat visés à l'article IV-4
- l'évaluation des réalisations pour lesquelles la Région est partenaire sur le territoire du Pays au regard des objectifs du Contrat de Pays.

Un élu régional et son suppléant sont désignés par le Président de Région comme élus référents du territoire.

ARTICLE VI- COMMUNICATION

Les actions cofinancées dans le cadre du Contrat devront faire l'objet d'une communication établie en partenariat. En particulier il conviendra de veiller à l'affichage de la Région dans les publications et opérations (panneaux, affiches, etc) ayant bénéficié de l'aide de la Région.

Des actions conjointes seront mises en œuvre pour valoriser les territoires de Pays de la région Provence Alpes Côte d'azur, au travers des divers médias employés par les partenaires. En particulier, des liens seront établis entre les sites web des signataires du Contrat.

ARTICLE VII- EVALUATION

La Région propose de mettre en place une démarche d'évaluation autour de trois dispositifs intégrés :

1. un dispositif d'information, de connaissance et de prospective du type « observatoire du territoire » ;
2. un dispositif de suivi et de bilan du type « tableaux de bord » (nature des actions – localisations – financements – calendrier – éléments de suivi...) ;
3. un dispositif d'évaluation en continu proprement dit ;
ce dispositif doit permettre d'apprécier notamment :
 - l'articulation entre le niveau régional et le niveau local ;
 - la contribution du contrat à la cohérence des politiques régionales ;
 - le caractère innovant et transversal du projet de territoire (valeur ajoutée ; création d'emplois ; effet levier sur le développement durable ; résolution des problèmes communs à plusieurs secteurs d'activité, à plusieurs communes ou groupes sociaux...)
 - la mobilisation des acteurs et le développement de la démocratie participative (Conseil de développement).

Des indicateurs seront définis permettant de contribuer à apprécier les points précisés ci-dessus.

Par ailleurs, des indicateurs de réalisation et de résultat seront élaborés en fonction des objectifs du contrat de Pays.

ARTICLE VIII- DUREE DU CONTRAT

Le contrat d'aménagement solidaire et de développement durable est conclu pour la période 2008-2010.

ARTICLE IX-REVISION ET RESILIATION

IX- 1 Révision

La révision du présent contrat peut être demandée par l'une ou l'autre des parties, si des modifications essentielles sont nécessaires. Des conventions spécifiques pourront compléter le présent contrat.

IX-2 Résiliation

La résiliation du présent contrat peut-être demandée par l'une ou l'autre des parties. La demande doit être accompagnée d'un exposé des motifs. Lorsqu'elle émane du porteur du Pays, la demande fait l'objet d'une délibération de la structure porteuse du pays.

Fait en deux exemplaires,

Michel VAUZELLE

Bruno LAGIER

Président du Conseil régional Provence
Alpes Cote d'Azur

Président du Pays Sisteronais-Buëch